

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation** : 30 mars 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 56

**Quorum** : 29

**Présents** : 41

**Absents** : 02

**Pouvoirs** : 13

**Votants** : 54

L'An deux mil vingt-trois,

Le 05 avril, à 19h00,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle polyvalente de Tourny, sous la présidence de Monsieur Thomas Durand – Maire.

**Étaient présents :**

Arnaud-Rodrigue ADONON, Angéline BYLYKBASHI, Richard CARILLET, Fabrice CAUDY, Patricia DARBO, Natacha DE BEAUDRAP, Rénald DELALIN, Annick DELOUZE, Catherine DESILE, Fabrice DUBOIS, Thomas DURAND, Samantha DURAND-PORTOGHESE, Bernard DURDANT, Daniel FOUCHER, Jean FREMIN, Pascal HEMET, Patrick HERICHE, Michel JOUYET, Cathy KOMORNICZAK, Martial LAMOURET, Pascal LEJEUNE, Dominique LERENARD, Grégory LEROUX, Sandrine MAHON, Paul MERCIER, Catherine MIKLARZ, Michel MOISY, Véronique MONFILLIATRE, Corinne NOEL, Patrice NOEL, Valérie PAGESY, Pierre PENIN, Valérie PHILIPPE, Isabelle PORTIER, Arthur REGNIER, Jérôme RICHARD, Fabien RICHARD, Isabelle RIHOUAY, Marie ROUSSEAU, Michèle SEMBEL, Jean-Philippe TROUILLET

**Étai(en)t absent(s) avec pouvoir :**

Fabienne BERNARD a donné pouvoir à Valérie PAGESY  
Benoit COLLARD a donné pouvoir à Michel MOISY  
Jean-Marie DELISLE a donné pouvoir à Isabelle PORTIER  
Sophie INCERTI a donné pouvoir à Arthur REGNIER  
Lydia LACROIX a donné pouvoir à Jérôme RICHARD  
Paul LANNOY a donné pouvoir à Fabrice CAUDY  
Chloé LEFORT a donné pouvoir à Véronique MONFILLIATRE  
Michel OZANNE a donné pouvoir à Michel JOUYET  
Jessica POTEL a donné pouvoir à Bernard DURDANT  
Bruno QUEMENER a donné pouvoir à Thomas DURAND  
Dominique RABET a donné pouvoir à Jean FREMIN  
Christophe RENAUD a donné pouvoir à Arnaud-Rodrigue ADONON  
Anne-Françoise ROSTAING a donné pouvoir à Catherine MIKLARZ

**Étai(en)t absent(e)s :** Aurélia CALLENS, Nathalie MICHEL

**Secrétaire de séance :** Jean-Philippe TROUILLET

## N° DEL-2023-022 – Demande de subvention pour la rénovation des huisseries du 18 Grande Rue à Ecos

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la DETR,
- Vu** le règlement de la DETR/DSIL 2023,
- Vu** le Fonds vert ou Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, officiellement ouvert depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- Vu** la décision 2023-001 en date du 05 janvier 2023,
- Vu** l'avis favorable de la sous-commission Finances, en date du 21 mars 2023,
- Vu** le rapport de présentation du maire,

**Considérant** la nécessité de rénover les huisseries simples vitrages de ce bâtiment emblématique d'Ecos et l'opportunité de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR/DSIL/ et/ou Fonds Vert avec comme objectif d'atteindre 80% de subvention,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE VALIDER** le projet de rénovation des huisseries de la mairie/école – 18 Grande Rue – Ecos – Vexin-sur-Epte pour un coût total HT de 38 506,77€,
- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération comme suit :

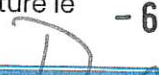
1 - Fenêtres	Montant €HT
<u>Total des travaux</u>	<u>30 497,10€ HT</u>
2 - Porte d'entrée	Montant €HT
<u>Total des travaux</u>	<u>8 009,67€ HT</u>
<b>Subventions :</b>	
DETR/DSIL/Fonds Vert 80%	30 805,42€ HT
Autofinancement Commune de Vexin-sur-Epte	7 701,35€ HT
<u>Total</u>	<u>38 506,77€ HT</u>

- **D'INSCRIRE** la dépense au budget primitif 2023,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à solliciter les subventions présentes au plan de financement.

- **D'AUTORISER** monsieur le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération et aux demandes de subvention, et plus généralement à l'exécution de la présente délibération.

Certifier exécutoire compte  
tenu de la publication  
effectuée le - 6 AVR. 2023

Et de la télétransmission  
en Préfecture le - 6 AVR. 2023



**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre suivent les signatures, extrait conforme.**

**Le Maire,  
Thomas DURAND.**



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID : 027-200057685-20230405-DEL\_2023\_022-DE